

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 6

Artikel: Commandement et service de renseignements
Autor: Perret, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Commandement et service de renseignements

Ce qui va suivre s'adresse plus au commandant de troupe qu'à l'officier de renseignements. Je me propose avant tout d'exposer à l'intention du commandant de troupe ce qu'il est en droit d'attendre de son service de renseignements et comment il doit l'utiliser.

Deux récents voyages à l'étranger ainsi que plusieurs expériences faites chez nous ces derniers temps me confirment que souvent nos commandants de troupe ne comprennent pas la tâche du SR. Alors qu'à l'étranger tout commandant de bataillon, de groupe et de régiment est éduqué à ne prendre sa décision tactique qu'après avoir d'abord entendu son officier de renseignements (ce que lui a du reste confirmé l'expérience de la guerre) on rencontre encore trop de nos commandants de troupe qui croient pouvoir se passer de leur SR, qui l'ignorent en temps de paix et se figurent qu'ils n'en auront pas besoin à la guerre.

On constate déjà, du reste, dans la nouvelle organisation des états-majors et des troupes, cette méconnaissance des tâches du SR. En effet, alors que les compagnies d'état-major du bataillon et compagnies de renseignements du régiment d'infanterie comptent chacune une quinzaine de sous-officiers et soldats spécialistes du SR, on ne trouve plus dans les tableaux d'organisation des troupes légères, qui devraient semble-t-il avoir les mêmes besoins que l'infanterie, que 1 sous-officier et 7 soldats du SR à l'escadron d'état-major du régiment de dragons ou de cyclistes et 1 sous-officier et 8 soldats à la compagnie d'état-major de la brigade, mais personne au bataillon et au groupe, alors que ceux-ci ont un officier de renseignements.

Les bataillons de sapeurs ont également maintenant un officier de renseignements mais celui-ci ne dispose d'aucun aide spécialisé du SR. Il en est de même dans les troupes d'aviation et de DCA, comme du reste dans les états-majors supérieurs, où l'officier de renseignements est censé devoir accomplir sa tâche sans l'aide de spécialistes. Comme personne ne se représente sérieusement un officier de renseignements accomplissant sa tâche sans l'aide d'un minimum de spécialistes instruits au SR, il faut admettre que l'on pense qu'il prendra ceux-ci à la troupe au moment de la mobilisation. Cette opinion viendrait alors confirmer le peu de compréhension que l'on a pour le rôle du SR puisqu'elle force à admettre que l'on considère que n'importe qui peut être utilisé au SR, sans instruction spécialisée.

Il est étrange que dans tous les domaines on exige de plus en plus avec raison une spécialisation tandis que pour la plus importante des tâches celle-ci est jugée superflue.

A l'étranger, on met un soin spécial à choisir parmi les meilleurs l'officier responsable du SR de chaque échelon de commandement tandis que chez nous on trouve encore des commandants de troupe qui croient pouvoir confier cette importante fonction à n'importe qui, voire à un officier jugé

inapte à la troupe. Il existe même encore quelques-uns de nos bataillons qui n'ont pas du tout d'officier de renseignements parce qu'ils prétendent ne pas avoir assez de chefs de sections, ou d'autres, dont l'officier de renseignements est tout simplement l'ancien officier des gaz auquel on a négligé de donner une nouvelle formation. Certains officiers de renseignements m'ont même raconté dernièrement qu'ils ont tout bonnement été désignés pour remplir leur nouvelle fonction avec la justification « celui auquel le chef donne la fonction en reçoit également le savoir ».

Le commandant de troupe, à l'étranger, qui a l'expérience de la guerre, préfère n'avoir que 1 ou 2 chefs de sections par unité mais un bon officier de renseignements au bataillon, tandis que nous avons chez nous des commandants de bataillon qui prétendent ne pouvoir désigner un officier de renseignements tant qu'ils n'auront au moins 3 chefs de sections par unité.

L'importance du SR croît chaque jour avec le développement de la motorisation et l'introduction de nouveaux moyens de transmission. Plus vite se déplaceront les troupes et plus rapides seront les moyens dont elles disposeront pour communiquer entre elles, d'autant plus difficile deviendra en effet la tâche du SR. Il semble donc logique que nos troupes légères (troupes rapides ?) aient le meilleur SR et le plus perfectionné, ce qui est toutefois tout juste le contraire. Tout commandant dont le souci légitime est de toujours être bien renseigné devrait donc comprendre que seul un bon officier de renseignements disposant d'un personnel de SR bien instruit réalisera ce vœu. Il ne lui servira à rien d'avoir un officier de renseignements quelconque seulement pour que le poste ne figure plus comme « vacant » dans les contrôles.

Avant de considérer le choix et l'instruction de l'officier de renseignements et de son personnel, il semble donc qu'il vaille la peine de voir d'abord quelles sont les tâches du SR des troupes, car je suis convaincu que bon nombre de commandants de troupe ne sont eux-mêmes pas au clair sur :

- la nécessité d'un SR,
- ce qu'ils sont en droit d'attendre de leur SR et
- ce que leur officier de renseignements attend d'eux.

Je m'empresse d'ajouter que l'on ne peut, en toute justice, pas faire de reproches à ces commandants de ce fait. Où et quand leur en a-t-on jamais parlé ? Lequel d'entre nous se souvient-il qu'on lui ait parlé à l'école centrale II du SR, ou dans un cours ultérieur ? Les conférences données aux officiers EMG sur le SR en général ne touchent pas aux tâches du SR des troupes, qui est du reste autre chose. Lors des manœuvres on parle beaucoup de la carence du SR, mais qui a jamais expliqué aux commandants de troupes comment ils doivent choisir, instruire et utiliser leur officier de renseignements et son personnel ? A l'étranger, tous les commandants de troupes sont instruits à fond sur le SR avant de prendre un commandement et la plupart des commandants de bataillons et de régiments sont du reste d'anciens officiers de renseignements.

LES MISSIONS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS DES TROUPES.

Au risque de nous répéter, rappelons les missions du SR :

- 1° renseigner le commandant de troupe sur la situation exacte, l'état matériel et moral de ses propres troupes et des voisins ;
- 2° renseigner le commandant de troupe sur l'ennemi : où se trouve-t-il ? quelles sont ses possibilités et à quelles actions probables faut-il s'attendre de sa part ?
- 3° renseigner la troupe sur les caractéristiques, l'armement et l'équipement, les méthodes de combat de l'ennemi possible et réel ;
- 4° renseigner les voisins et l'échelon de commandement supérieur sur notre propre situation, le cadre dans lequel nous nous trouvons, et sur l'ennemi au contact duquel nous sommes ;

- 5° prendre les mesures de sécurité nécessaires en matière de camouflage des postes de commandement et des transmissions et veiller à leur application ;
- 6° fournir au commandement les précisions indispensables à la conduite de la troupe dans le terrain, en complétant les données fournies par la carte.

Toutes ces missions tendent à éviter à la troupe d'être surprise et à augmenter sa sécurité. Elles doivent diminuer pour le commandement la marge d'insécurité et d'incertitude qui existera toujours entre ce qu'il désire (ou a ordonné) et la réalité. Le SR est ainsi à la fois un service d'investigation, d'information, de sécurité et de contrôle.

La première mission paraît facile à exécuter. En ce qui concerne la propre troupe de l'officier de renseignements, il s'agit d'un contrôle de l'exécution des ordres donnés. Quant à la situation exacte des voisins, c'est déjà plus difficile, quoiqu'il suffise souvent d'un organe de liaison ou d'observation bien placé et pourvu des moyens de transmission appropriés pour être bien et vite renseigné. Encore faut-il penser à envoyer ou placer au bon endroit l'organe en question. C'est précisément l'omission de cette mesure qui est souvent la cause de bien des déboires ou erreurs en manœuvres.

La seconde mission est certes plus difficile. Même s'il se borne à découvrir où se trouve l'ennemi, sans encore chercher à savoir de quel genre et de quelle importance il est, et ce qu'il y fait, le SR aura beaucoup à faire et bien des chances de se tromper. Pour connaître ses possibilités et les actions probables auxquelles on doit s'attendre de sa part, il faut que l'officier de renseignements *connaisse l'ennemi*, son ordre de bataillon, son armement, ses véhicules et ses méthodes de combat. Il doit donc posséder un solide bagage de connaissances tactiques et techniques et cette seule condition suffit déjà à démontrer l'importance de son choix.

La troisième mission est d'information. Elle vise à instruire

la troupe de telle sorte qu'elle ne soit pas surprise et qu'elle connaisse d'avance son adversaire et ses moyens de combat : c'est une mission d'éducation qui permettra peut-être d'éviter la panique. Cette information de la troupe par l'officier de renseignements doit en même temps faire connaître à la troupe l'importance du SR et lui montrer comment chacun peut collaborer à sa tâche (transmission des observations faites, remise des objets et documents trouvés, conservation du secret, camouflage).

La quatrième mission est toute naturelle pour l'officier de renseignements soucieux de se tenir au courant de ce qui se passe chez ses voisins. Mieux il les informera et d'autant plus sera-t-il en droit de leur demander des informations.

La cinquième mission relève de la sécurité. Par les mesures de camouflage qu'ordonnera l'officier de renseignements, il augmentera la sécurité de sa propre troupe.

La sixième mission sera remplie accessoirement et tout naturellement par les organes d'investigation engagés. Ce n'est que dans quelques cas particuliers qu'il sera nécessaire d'ordonner des reconnaissances spéciales.

En résumé, le SR des troupes doit se procurer des renseignements, les apprécier et les diffuser, instruire constamment sa propre troupe et faire œuvre éducative, veiller à sa propre sécurité et contrôler l'exécution des mesures ordonnées par le commandement.

Celui qui veut bien comprendre ainsi le rôle du SR comprendra également sans autre que ces missions ne sont réalisables qu'à condition d'être confiées à des gens soigneusement choisis et bien instruits, les meilleurs parmi les bons chefs et soldats sont tout juste suffisants, et qu'elles ne sauraient être exécutées par n'importe qui. Il est donc du propre intérêt de la troupe et des chefs qu'ils mettent tout en œuvre pour permettre l'exécution de ces tâches. Chacun comprendra également que celui qui n'agit pas dans cet esprit risque en guerre de payer son erreur du sang de ses soldats.

LES BESOINS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Pour remplir sa mission, et nous venons de voir que celle-ci est d'importance, l'officier de renseignements doit pouvoir compter

- 1° sur la confiance absolue de son chef direct,
- 2° sur son intérêt et son appui dans l'exécution de sa tâche,
- 3° sur un minimum de moyens en hommes et matériel,
- 4° sur l'estime des chefs subalternes, en particulier des commandants d'unités et de la troupe.

Pour que l'officier de renseignements jouisse de la confiance absolue de son chef, le mieux est qu'il ait été choisi ou au moins adopté par lui sans réserve. C'est grâce à cette confiance que l'officier de renseignements obtiendra les moyens qui lui sont indispensables pour remplir sa mission. Ce n'est toutefois que dans la mesure où il aura su gagner également l'estime des commandants subordonnés et de la troupe et les convaincre de l'importance et de la nécessité du SR qu'il obtiendra encore de pouvoir disposer des hommes de son choix. Ceci prend actuellement une importance particulière alors que l'on est justement en train de compléter les effectifs des sections de renseignements de bataillon et de régiment dont les meilleurs éléments instruits pendant le service actif disparaissent progressivement. Il s'agit ainsi pour l'officier de renseignements de persuader les commandants subordonnés qu'il est de leur propre intérêt de donner au SR leurs meilleurs sous-officiers et soldats. C'est là une tâche qui ne sera pas toujours facile à exécuter si l'on sait combien chacun pense d'abord égoïstement à lui-même. Le supérieur direct de l'officier de renseignements, qui a plus d'expérience que les commandants d'unités, devra s'il le faut donner les ordres nécessaires à ceux qui n'auront pas voulu comprendre.

Sûr de la confiance de son chef, l'officier de renseignements travaillera mieux et avec un nouveau zèle. Grâce à l'estime

des commandants subordonnés et de la troupe, il comprendra également mieux qu'en définitive c'est pour eux qu'il travaille. Ceux-ci à leur tour comprendront vite que seul un bon SR est susceptible de travailler dans leur intérêt parce qu'il leur évitera à la guerre des pertes inutiles. Celui qui, en temps de paix, aura consacré au SR les meilleurs hommes et le temps nécessaire à leur instruction, en sera récompensé à la guerre parce qu'il sera mieux renseigné au moment de l'engagement et subira de ce fait moins de pertes.

L'attribution au SR d'un nouveau et meilleur matériel restera toujours une question accessoire par rapport à l'attribution des hommes ; elle ne doit jamais être considérée comme déterminante pour le succès du SR. Elle n'en a pas moins son importance et les essais faits cette année dans les cours et dans plusieurs régiments avec ce nouveau matériel montrent que l'on se trouve sur la bonne voie. Il en est de même de l'introduction d'un nouveau code de combat et d'une table de chiffrage. La motorisation de l'officier de renseignements facilitera également sa tâche personnelle mais il reste encore à voir de quelle manière pourront être motorisées les sections de renseignements de l'infanterie.

Pour garantir un bon travail de l'officier de renseignements, il importe, beaucoup plus que l'attribution de matériel nouveau, qu'il soit informé à temps par son chef de la mission que celui-ci a reçue et de la décision tactique qu'il a prise. C'est là également que l'on constate souvent combien le commandant de troupe ignore son SR. Il se plaindra du travail de ce dernier mais ne considérera pas son officier de renseignements comme son *premier collaborateur tactique*. Le chef ne saurait en effet prétendre être continuellement renseigné par son SR sur la situation exacte de ses propres troupes et des voisins, comme sur celle de l'ennemi, s'il ne tient pas son officier de renseignements au courant des missions qu'il reçoit et des décisions qu'il prend. Il faut même parfois qu'il lui dise dans quel but et dans quelles directions il lui importe

surtout d'être renseigné. L'établissement par l'officier de renseignements de son plan de recherche en sera grandement facilité.

En revanche, l'officier de renseignements doit être *en tous temps* en mesure de fournir à son chef un rapport et une appréciation de situation. Ce rapport de situation fait par l'officier de renseignements ne doit pas être, comme on l'entend encore souvent, une simple énumération à son chef de tous les événements dont il a eu connaissance jusque-là. Ce doit être, énoncé de manière claire et concise, un rapport indiquant quelle est la situation du moment, c'est-à-dire ce qu'il sait de nos propres troupes et de l'ennemi et à quoi il faut s'attendre de la part de ce dernier. L'appréciation de situation doit être une synthèse des possibilités et des probabilités de développement de la situation. Il va de soi que seul l'officier de renseignements possédant suffisamment de connaissances tactiques et techniques sera en mesure d'y procéder.

ORGANISATION DU COMMANDEMENT ET DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Comme dans les états-majors supérieurs, il faut que le commandement des corps de troupe soit organisé de manière rationnelle. Dans ce domaine également, on n'est chez nous pas partout au clair, ce qui amène parfois à improviser faute de prescriptions valables en la matière. C'est pourquoi je voudrais indiquer ici le mode d'organisation du commandement qui me paraît le plus judicieux.

Les moyens de commandement doivent être organisés en trois groupes (échelons que l'on aura avantage à désigner par les lettres A, B et C, à savoir au régiment :

le *groupe A* (front) comprenant

le commandant, l'officier de renseignements, 2-3 aides du SR, l'officier d'ordonnance et le chef de l'artillerie, avec la voiture de commandement (radio), la Jeep

de l'officier de renseignements et les moyens de liaison avec le groupe B ;

le *groupe B* (SR) comprenant

le commandant de la compagnie de renseignements (chef du PC), la section de renseignements avec le bureau du SR, les sections du téléphone et radio, les autres moyens de transmission attribués, les officiers, sous-officiers et soldats de liaison, les organes d'exploration ;

le *groupe C* (S.d.Fr.) comprenant, sous les ordres de l'adjudant de régiment, les chefs de services et le personnel des services derrière le front.

Au bataillon, l'organisation sera identique mais plus simple, par exemple :

groupe A : commandant de bataillon, officier de renseignements, 1-2 aides du SR, l'officier de liaison d'artillerie ;

groupe B : le commandant de la compagnie d'état-major, la section de renseignements, les officiers patrouilleurs, les agents de liaison et de transmission des compagnies ;

groupe C : l'adjudant de bataillon, le médecin, le quartier-maître, l'officier du train, le sous-officier auto et le sous-officier du matériel, la section sanitaire, la fanfare et la section du train.

De cette manière le groupe A est indépendant du groupe B ; il peut sans autre se transformer en poste de combat mobile tandis que le groupe B reste plus stable comme poste de commandement. Il faut seulement que l'officier de renseignements songe à la liaison entre ces deux groupes, ce qui devient plus facile à réaliser avec l'introduction des nouvelles stations radio motorisées. Dans une situation tactique stable les trois groupes doivent s'installer séparément, en tous cas à 100-200 m. les uns des autres, à l'intérieur du même poste de commandement.

Dans ce système de fractionnement des moyens de commandement, l'officier de renseignements devient réellement le premier collaborateur tactique du chef, tandis que le commandant de la compagnie de renseignements sera le chef de l'ensemble du PC de régiment, le second officier de renseignements de régiment (chef de la section de renseignements) devient le chef du bureau de renseignements et l'adjudant, tel un officier EMG, celui qui déchargera le commandant de régiment de tous les soucis administratifs et des services derrière le front, en particulier en ce qui concerne les ordres à donner aux trains et la coordination du travail des chefs de services. C'est là, me semble-t-il, une raison de plus pour que l'adjudant de régiment soit à l'avenir un capitaine expérimenté qui a conduit une unité et qui est parfaitement au courant de l'organisation et du fonctionnement des services derrière le front, de telle sorte qu'il soit réellement à même d'agir de manière indépendante « par ordre » du commandant de régiment.

L'INSTRUCTION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Chez nous, comme chacun le sait, seul l'officier de renseignements reçoit une instruction spécialisée. La troupe du service de renseignements n'est instruite qu'au cours de répétition.

S'il est certes désirable que toutes les troupes du SR soient réunies en une arme spéciale, cela n'en reste pas moins pour le moment un vœu pie. Chaque arme doit donc actuellement instruire elle-même son propre SR, ce qui a certainement beaucoup d'inconvénients et ce qui est une des causes pour lesquelles les différentes armes travaillent les unes à côté des autres en s'ignorant plus ou moins les unes les autres. Tant que dans ce domaine aussi on n'aura pas adopté une solution radicale, semblable à celle réalisée en créant un service de la motorisation, il sera difficile au SR des troupes

de faire de grands progrès. C'est malgré tout notre devoir de travailler à une meilleure compréhension du SR par les commandants de troupes et en même temps de toujours mieux préparer les officiers de renseignements à leur tâche difficile. Un premier pas dans ce sens vient d'être fait en faveur des futurs officiers de renseignements de régiments puisque ceux-ci feront à l'avenir, cette année pour la première fois, un second cours comme chefs de groupes au lieu de passer 4 semaines dans une école de recrues à y faire tout autre chose que du SR.

L'officier de renseignements qui sort du cours ne peut être considéré par son commandant comme complètement instruit : il lui manque la pratique et l'expérience qu'il n'acquerra qu'au cours de répétition. C'est avant tout pour cela qu'il a besoin de l'appui et des conseils de son commandant. C'est surtout l'officier de renseignements de régiment qui a besoin de l'aide de son chef parce qu'il est le chef responsable du SR de régiment et qu'il doit en diriger l'instruction au cours de répétition. Il lui faut d'abord l'autorisation de son commandant de régiment de faire sentir son influence sur le SR des bataillons, par exemple en réunissant toutes les sections SR du régiment pendant 8-10 jours par cours de répétition en un cours de SR. L'officier de renseignements de régiment a besoin de ce cours pour mettre au point et faire jouer l'ensemble de l'appareil du SR par le moyen d'exercices-cadre et d'instruction spéciale de détail.

Il a également besoin de l'intérêt de son commandant pour son programme d'instruction et il sera particulièrement heureux si ce même commandant s'intéresse souvent en personne au travail du cours de SR et s'il y participe activement avec les commandants de bataillons, au moins dans l'un des exercices-cadre. Cela aura une excellente influence sur l'intérêt que la troupe portera au SR, sans oublier que c'est là la seule manière pour les commandants de troupe d'apprendre à utiliser pratiquement leur SR.

Le SR étant pour les commandants de troupe un moyen de commandement, ils doivent apprendre comment ce moyen est mis en œuvre dans la défensive ou dans l'offensive, comment il fonctionne et ce qu'ils peuvent et doivent exiger de lui. La seule manière pour eux d'apprendre cela est, pour le moment encore, l'organisation d'exercices-cadre bien montés auxquels ils sont appelés à participer activement.

Il serait naturellement désirable que les commandants de corps de troupes soient instruits à utiliser leur SR avant de commander leur troupe au cours de répétition. Ce désir reste toutefois encore pour nous un vœu à la réalisation duquel il nous faut travailler. Nous voulons espérer qu'on nous en laissera le temps.

Colonel DAVID PERRET.
